

Farac info



Fondée en 1910

Bulletin de liaison de la Farac (Fédération d'associations d'anciens combattants, d'amicales régimentaires et d'associations à caractère patriotique de Lyon et de sa région).

BULLETIN n° 540 • MAI - JUIN 2021

ÉDITORIAL

A ce jour 8 juin, l'horizon semble s'éclaircir, le bout du tunnel est en vue, les masques sont sur le point de tomber, les cérémonies patriotiques devraient retrouver des couleurs. Pourtant l'ambiance générale est incertaine, les prochaines élections régionales prometteuses d'un avant-goût présidentiel. A l'heure où notre pays et ses valeurs sont éprouvés, où le risque de fracture sociale, amplifié par les impacts d'une crise sanitaire, morale, sécuritaire et économique sans précédent, n'a jamais été aussi élevé, la publication d'un article sur la

tragédie inutile de la Commune de Paris (18 mars - 28 mai 1871) m'a paru opportune. Merci à Jean Laroche d'avoir resitué cet épisode de notre Histoire, de nous inciter à nous interroger sur notre rapport au passé. Notre démocratie est soumise à des tensions de plus en plus fortes, les plaies de l'histoire sont promptes à s'ouvrir, ne nous laissons pas aveugler par l'euphorie des retrouvailles. L'Etat de droit oui, le romantisme révolutionnaire non.

André MUDLER
Président de la Farac

SOMMAIRE

- P 02 « La Commune de Paris » (18 mars – 28 mai 1871)
- P 08 Assemblée générale ordinaire du 6 mai 2021
- P 12 Un officier français s'échappe de la prison de Montluc
- P 14 Medecins lyonnais morts pour la France en Algérie
- P 14 Emmanuelle Avoine
- P 15 Nécrologie
- P 15 La vie des Associations



« LA COMMUNE DE PARIS » (18 MARS – 28 MAI 1871)

LIMINAIRE

Il y a cent cinquante ans, du 18 mars au 28 mai 1871, Paris était gouvernée par une junte révolutionnaire « *La Commune* ».

L'entité insurrectionnelle résultait de l'accumulation aggravante :

- du traumatisme de la guerre perdue contre les Prussiens ;
- des souffrances endurées durant le siège de Paris ;
- de la déception des espérances mises dans le « *Gouvernement de défense nationale* ».

Le Peuple a le sentiment que Paris est « *soldée* » aux Prussiens, que la Patrie est mutilée. Sa haine des « *capitulards* » le pousse dans la rue, drapé du drapeau rouge et du drapeau noir. Après 72 jours de présence, la « *Commune de Paris* » est réprimée par le pouvoir légal. De l'évènement, l'opinion, au fil du temps, a construit un imaginaire autour de l'idéalisme des « *communards* ».

Ils sont devenus un mythe de gauche.

Leur hymne, « *le temps des cerises* », composé par le poète Jean-Baptiste CLEMENT, entretient la nostalgie :

*« Quand nous chanterons le temps des cerises
Et gai rossignol et merle moqueur
Les belles auront la folie en tête
Et les amoureux du soleil au cœur ».*

LA GUERRE DE 1870-1871, FERMENT DE LA COMMUNE

L'intention de cet exposé n'est pas de reprendre les péripéties de la guerre 1870-1871. Seuls quelques faits saillants sont évoqués pour faire ressortir l'évolution de l'état d'esprit de la capitale jusqu'à l'émergence de « *La Commune* ».

Période du 2 septembre 1870 (capitulation de Sedan) au 28 janvier 1871 (capitulation de Paris).

- Déclarations proclamées par Léon Gambetta, depuis l'hôtel de ville de Paris, le 4 septembre :



Léon Gambetta

« Citoyens, attendu que la Patrie est en danger ; attendu que tout le temps nécessaire a été donné à la représentation nationale pour prononcer la déchéance, attendu que nous sommes et que nous constituons le pouvoir régulier, issu du suffrage universel libre, nous déclarons que Louis-Napoléon Bonaparte et sa dynastie ont à jamais cessé de régner sur la France. »

« Français ! Le Peuple a devancé la Chambre, qui hésitait. Pour sauver la Patrie en danger, il a demandé la République.

Il a mis ses représentants non au pouvoir, mais au péril.

La République a vaincu l'invasion en 1792, la République est proclamée.

La révolution est faite au nom du droit du salut public.

Citoyens, veillez sur la Cité qui vous est confiée ; demain vous serez, avec l'armée, les Vengeurs de la Patrie. »

Dates clés :

- 18 septembre 1870 : Début du siège de Paris.
- 18 janvier 1871 : Sacre de Guillaume 1^{er}, Empereur d'Allemagne, à Versailles – Proclamation de l'Empire allemand
- 28 janvier 1871 : Capitulation de Paris.

Période du 28 janvier au 1^{er} mars 1871 (signature des préliminaires de la paix).

Dates clés :



Adolphe Thiers

- 17 février 1871, Adolphe Thiers est nommé chef du pouvoir exécutif de la République française.
- 1^{er} mars 1871, l'armée allemande défile sur les Champs Elysées – l'Assemblée nationale ratifie les préliminaires de la paix

(abandon de l'Alsace et de la Moselle – 5 milliards d'indemnités de guerre...).

Confrontés aux lourdes et angoissantes vicissitudes du quotidien, les Parisiens, politisés, sont empreints d'un sentiment profond de rejet envers la dynastie bonapartiste et le haut commandement militaire. En proie à une fièvre obsidionale (*le fait d'être assiégé* ndr), engendrée par les bombardements, la faim, la peur, la misère, les 4 500 morts hebdomadaires, ils aspirent à un lendemain salvateur. Tout peut survenir.

L'ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR DE « LA COMMUNE DE PARIS »

Thiers veut rétablir l'autorité gouvernementale sur Paris et décide de dissoudre la Garde nationale, armée de 20 000 hommes, sans chef ni stratégie, caractérisée davantage par son courage que sa discipline.

La première condition implique la récupération des 471 canons détenus par la Garde. « *Dogues de bronze qui ne demandent qu'à aboyer* », écrit Théophile Gautier. Or, la Garde nationale considère que ces canons, dont un contingent a été fondu durant le siège grâce à une souscription populaire, sont sa propriété. Elle tire fierté patriotique de les avoir soustraits aux Prussiens, qui auraient pu s'en saisir lors de leur entrée dans Paris en les transférant des places Wagram, des Vosges, du Parc Monceau... vers des emplacements sous son contrôle à Montmartre, aux Buttes Chaumont, à Belleville...

L'OPTION GOUVERNEMENTALE : THIERS N'ENTEND PAS ATERMOYER

Le 18 mars 1871, avant l'aube, sous une pluie glaciale, l'opération de récupération est



Les canons de Montmartre (© humanite.fr)



Canons en position de tir sur la butte Montmartre (© static.actu.fr)

déclenchée par deux divisions (généraux Faron et Susvierre) composée de 10 régiments. Alors que le gros des moyens est en protection, place Pigalle et boulevard Rochechouart, un détachement du 88^e d'infanterie guidé par des sergents de ville « *escalade* » la butte Montmartre sous le commandement du général Lecomte. L'objectif est de reprendre les 171 canons parqués sur un terrain vague, qui, plus tard, sera celui de l'édification de la basilique du Sacré-Cœur. La foule ameutée, majoritairement des femmes et des enfants, s'agglutine, se mêle aux soldats, s'interpose à leur action. Le tocsin sonne pour appeler à la rescousse les gardes nationaux alentour. Afin de se dégager, le général Lecomte fait mettre son unité en position de tir. Il n'est pas obéi – les soldats pactisent avec la foule, se mutinent, se débandent (5 000 déserteurs en fin de journée). Le général Lecomte, désarçonné, est conduit, sous les imprécations, au Château Rouge, ancien bal public, puis au siège du « *Comité de vigilance* » du XVIII^e rue des Rosiers. Là, en une véritable bacchanale, il est fusillé. Là, est également exécuté le général Clément Thomas, reconnu et arrêté place Pigalle alors que, retraité, en civil, il était venu simplement se rendre compte de la situation. Il lui est reproché son attitude en 1848.

LE JAILLISSEMENT DE L'INSURRECTION

- 18 mars 1871 - 10 heures du matin. Paris entre en éruption. Les insurgés dévalent les pentes de Montmartre pour envahir les rues de Paris et occuper les lieux de pouvoir. Les troupes loyalistes se replient vers le Champ de mars.
- A 16 heures, Thiers quitte Paris pour Versailles.
- A 18 heures, l'armée évacue les forts à l'exception du Mont Valérien.

- A 22 heures, le Comité central de la Garde nationale occupe l'Hôtel de Ville.
- A minuit, il tient sa première séance. Lors de cette journée, les déferlements de la foule ne se sont interrompus qu'à une seule reprise, lorsqu'ils ont croisé le corbillard, suivi par Victor Hugo, qui conduit le deuil de son fils jusqu'au cimetière du Père Lachaise.

Au fur et à mesure de l'évolution, à son avantage, de ce 18 mars 1871, le peuple parisien, en la fureur qu'il extériorise, perçoit l'avènement d'une démocratie directe exercée par lui, pour la justice sociale dont il est privé. Il vit intensément son expérience révolutionnaire.

« LA COMMUNE DE PARIS »

Au matin du 19 mars 1871, le Comité central de la Garde nationale se trouve placé devant une situation de fait qui lui impose d'avoir à créer un appareil de pouvoir dans l'urgence. Conscient qu'il lui faut pour cela posséder légitimité et légalité, il décide l'organisation d'élections municipales.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Le Comité central de la Garde nationale,
Considérant :

Qu'il y a urgence de constituer immédiatement
l'administration communale
de la ville de Paris,

ARRÊTE :

1° Les élections du Conseil communal
de la ville de Paris auront lieu

.....

Hôtel de Ville de Paris, le 19 mars 1871.

Le Comité central de la Garde nationale,

ASSI, BILLIORAY, FERRAT, BABICK, Edouard MOREAU, C. DUPONT, VARLIN, BOURSIER, MORTIER, GOUHIER, LAVALETTE, Fr. JOURDE, ROUSSEAU, Ch. LULLIER, BLANCHET, J. GROLLARD, BARROUD, H. GERESME, FABRE, POUGERET, BOUIT, VIARD, Ant. ARNAUD.

IMPRIMERIE NATIONALE – Mars 1871

Le scrutin

Les élections se déroulent le dimanche 26 mars 1871 (une complémentaire sera organisée le 16 avril). La participation se traduit par 229 000 votants sur 470 000 inscrits (52 % d'abstentions). Les électeurs résident dans les arrondissements périphériques et les faubourgs où se concentrent les classes populaires. Les inscrits du Paris haussmannien ont peu participé. 60 000 sont d'ailleurs partis dès le début de l'insurrection, déjà hantés par le spectre de la « Terreur ».

La représentation « communarde »

L'assemblée élue se compose de 79 membres (86 après la complémentaire) qui représentent toutes les sensibilités révolutionnaires (blanquistes, jacobins, socialistes, fédéralistes, anarchistes, membres de l'Internationale des travailleurs...) dont 37 ouvriers et artisans, 14 employés. Un tiers des élus appartient à la Franc-Maçonnerie. Elle compte un étranger, le juif hongrois Léon Franckel, qui présidera une commission, ainsi que le journaliste Jules Vallès et les poètes Eugène Pottier, auteur de « *l'Internationale* », Jean-Baptiste Clément.

La déclaration d'investiture

Le 28 mars 1871, « *La Commune de Paris* » est proclamée. Le 8 avril, elle expose solennellement son programme : « *C'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des monopoles, des privilèges, auxquels le prolétariat doit son servage, la patrie, ses malheurs et ses désastres* ».

La structure gouvernementale

Le Conseil de La Commune se structure en 9 commissions collégiales. Il tiendra 57 séances, légifère et par les mesures qu'il prend, défie l'Etat légal.

Le programme politique

Il relève ⁽¹⁾ :

- **du symbole** : adoption du drapeau rouge – rétablissement du calendrier républicain – démolition de l'hôtel particulier de Thiers (10 mai) – déboulonnement de la colonne Vendôme, symbole de l'Empire et du despotisme (16 mai).
- **du régalien** : levée de l'état de siège – amnistie des condamnés politiques – abolition de la conscription et service militaire municipal obligatoire – souscription d'emprunts publics –

institutions de cours martiales – séparation de l'Eglise et de l'Etat – suppression du budget des cultes...

- **du social** : rétablissement du moratoire sur les loyers et les échéances fiscales et commerciales – fixation de la journée de travail de 10 heures – restitution par le « *Mont de piété* » des objets gagés de moins de vingt francs – fondation de « *l'Union des femmes* ».
- **de la famille** : abolition des distinctions entre enfants légitimes et naturels...

(1) - listage non exhaustif, établi pour souligner l'étendue des prétentions législatives du Conseil de « La Commune de Paris ». Presque toutes demeureront à l'état d'intention, faute de moyens ou de temps... Certaines, généreuses, seront mises en œuvre par les régimes politiques suivants.

L'APPAREIL MILITAIRE DE « LA COMMUNE DE PARIS » (LES FÉDÉRÉS)

Le Conseil de « *La Commune de Paris* » ne compte en ses rangs aucun chef militaire de réputation à même de fondre les formations disparates des garde nationaux en une armée organique. Garibaldi, sollicité, ayant décliné l'offre, ce sont des ambitieux qui, se promouvant généraux ou colonels, deviennent « *délégués à la guerre* » ou « *commandants opérationnels* ». Ils ont pour point commun d'être des doctrinaires qui iront, dans leurs actes, jusqu'à l'extrême. Certains furent rapidement destitués pour incompétence ou incapacité (Bergeret, Cluseret), d'autres furent tués sur les barricades (Deslescluze, La Cecilia) ou fusillés (Flourens, Ferré, Rossel) et quelques-uns réussirent à s'enfuir et gagner l'étranger (Dobrowski, Wroblewski, révolutionnaires polonais).

LE RETOUR DU POUVOIR LÉGAL

A Versailles, Thiers obtient de Bismarck une dérogation aux clauses de l'armistice et, en moins d'un mois, réussit à refonder une armée de 170 000 hommes (les Versaillais) en prélevant des effectifs au sein des régiments de province et en réaffectant les prisonniers d'Allemagne libérés (par Bismarck). Les trois, puis cinq, corps d'armée reconstitués reçoivent formation et cohésion aux camps de Versailles et de Satory.

Le 8 avril 1871, Thiers nomme Mac Mahon, commandant en chef.

La bataille de Paris

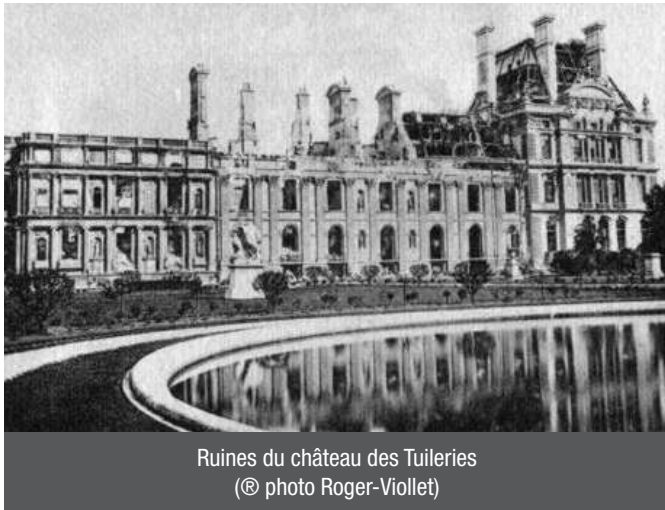
Depuis début avril, les Versaillais « *tâtent* » les positions des Fédérés (*la Garde nationale ndlr*) situées au large de Paris, avant de les reprendre une à une (Courbevoie, Puteaux, Clamart, Asnières...).

Le dimanche 21 mai 1871, après une préparation d'artillerie qui a débuté le 17 mai, les Versaillais pénètrent dans Paris par le bois de Boulogne. La reprise de Paris se fait de manière méthodique, impitoyable. Elle exigera une semaine, « *la semaine sanglante* ». Fédérés et Versaillais, en une spirale de violence s'équivalent, donnant libre cours aux passions meurtrières, aux répressions fanatiques, aux massacres sauvages (otages, blessés ; prisonniers).

Les Versaillais ont à prendre le contrôle de 500 barricades âprement défendues. Celle de la Place Blanche, tenue par 120 femmes sous le commandement de l'institutrice Louise MICHEL, est entrée dans la légende. Les insurgées arrosent les soldats de pétrole et y mettent le feu. Elles y ont récolté le qualificatif de « *pétroleuses* ». Les « *jusqu'au-boutistes* » de la Garde nationale associent à leur recul progressif



Avenue de la Grande Armée bombardée depuis le mont Valérien
(© photo d'Hippolyte Blancard - juin 1871)



Ruines du château des Tuileries
(© photo Roger-Viollet)

l'incendie des bâtiments symboles (Hôtel de Ville, Palais Royal, Palais de Justice, Palais des Tuileries, Palais de la Légion d'honneur..., Bibliothèque du Louvre (100 000 ouvrages détruits qui s'ajoutent à ceux perdus lors des bombardements des Versaillais, à l'origine eux aussi de destructions massives de bâtiments.

Le 27 mai 1871, 157 Fédérés, encore sous les armes, se replient dans le périmètre du cimetière du Père Lachaise. Après un combat ultime, ils sont fusillés sur place.

Le 28 mai 1871, la dernière barricade, rue Ramponeau (XX^e) est balayée ; clap de fin, pour « *La Commune de Paris* ». Elle a été mâtée sans état d'âme par le pouvoir légal.

LA FACTURE

Au plan humain

Morts : de l'ordre de 40 000 (7 000 Versaillais, 33 000 Fédérés et insurgés), tués au combat ou victimes d'actes de répression.

Arrestations : de l'ordre de 36 000 dont 591 gavroches.

Au plan du patrimoine

La destruction par les protagonistes, en leur fanatisme réciproque, d'édifices (et de biens) chefs d'œuvre de l'architecture et des arts, fruits du génie français... sans omettre les archives de l'état-civil, mémoire du peuple de Paris, détruites dans l'incendie de l'Hôtel de ville de Paris.

L'EXERCICE DE L'OPPROBRE PUBLIC

Le procès des « *communards* » sera poursuivi durant 4 ans par 24 conseils de guerre :

Furent rendus :

- 2 455 acquittements ;
- 22 727 non-lieux ;
- 1 247 réclusions à perpétuité ;
- 3 359 peines de prison diverses ;
- 93 condamnations à mort (23 exécutées) ;
- 251 travaux forcés à vie ou à temps ;
- 4 586 déportations (3 900 effectives) en Nouvelle Calédonie (et en Algérie) le 1^{er} départ pour la Nouvelle Calédonie eut lieu le 3 mai 1872 sur « *la Danaé* ».
- 3 313 condamnations par contumace (mort et peines de prison).

Par ailleurs, Gustave Courbet, outre une peine de 6 mois de prison, est condamné à une amende de 321 091 francs réglable en 33 mensualités de 10 000 francs, pour la reconstruction de la colonne Vendôme. Réfugié en Suisse depuis 1873, Gustave Courbet meurt le 31 décembre 1877, la veille du versement de la première traite.

Au-delà de ces jugements rendus à « *chaud* », l'insurrection des « *communards* » laisse des haines. L'opprobre public sera longue. L'amnistie n'interviendra qu'en 1880 avec le retour des déportés et des proscrits. Ce n'est seulement que le 20 décembre 1907 que la ville de Paris officialisera, comme lieu de recueillement, à concession perpétuelle, l'espace à l'abandon du cimetière du Père Lachaise, où avait été fusillé le dernier carré des insurgés et où leurs corps, avec ceux charriés des rues avoisinantes, étaient ensevelis en une fosse commune laissée en l'état



Le mur des fédérés

de friche. Il faut attendre le 24 mai 1908 pour noter l'apposition d'une plaque sur le « *mur des Fédérés* » « *Aux morts de La Commune, 21-28 mai 1871* ».

LIBRES COMMENTAIRES

Sur l'avènement de « La Commune de Paris ».

Ce sont les mêmes Parisiens qui crient en juillet 1870 « *enfin, ça y est... à Berlin* » qui, en mars 1871 s'insurgent. Entre temps, la guerre a été perdue. Ils se sont alors sans doute inspirés de la Déclaration de 1793, encadrant la Constitution de l'AN I : « *quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs* ».

Sur le contexte de « La Commune de Paris »

Il faut faire effort de réflexion pour imaginer la guerre civile parisienne se déroulant sous l'observation des Allemands, encore en position au nord et à l'est de Paris et alors que se discutent à Bruxelles les pourparlers de la paix qui sera signée le 10 mai 1871 à Francfort. Il peut être pensé que pour les premiers rôles, Thiers et Bismarck, « *La Commune de Paris* » n'était qu'un épiphénomène.

Sur le mode d'exercice de la mémoire

La récupération idéologique progressive de l'esprit de « *La Commune de Paris* » par un courant politique, l'édification d'un martyrologe et la mise en exergue du romantisme révolutionnaire, ont valu le baptême de rues, l'apposition de plaques commémoratives et des célébrations militantes. Parmi toutes, il est libre de s'interroger sur le geste en 1971 d'un Premier ministre, rendant hommage à Théophile Ferré, qui le 13 mai 1871, en sa qualité de chef au sein de la Garde nationale, ordonne l'exécution de 74 otages, dont des ecclésiastiques, pour le fait qu'ils étaient des ecclésiastiques (Georges Darboy, Archevêque de Paris - Gustave Deguerry, curé de la Madeleine - dominicains d'Arcueil...).

PREMIERE CONCLUSION EN FORME D'INTERROGATION

... Et si le 18 mars 1871, le Comité central de la Garde nationale avait eu des ambitions nationales et avait poursuivi son avantage sur Versailles où Thiers et l'Assemblée nationale s'y trouvaient, que

serait-il advenu ? Il est laissé le choix aux lecteurs et aux lectrices de l'imaginer.

SECONDE CONCLUSION EN FORME DE RÉFLEXION

Pêle-mêle des opinions d'époque

- Maxime Du Camp : « ... *Les hommes de La Commune ont été des hommes du Moyen Âge. Dresser une idole, renverser une idole, être iconolâtre, être iconoclaste, c'est tout un...* ».
- Ernest Feydeau : « ... *Tous exactement souls et sales, et puants...* ».
- Eugène Pottier : « ... *Que sur chaque pavé, ton ciseau grave une date de meurtre ou le nom d'un martyr...* ».
- Victor Hugo : « ... *Ô spectacle ! ainsi se meurt ce que les peuples font ! qu'un tel passé pour l'âme est un gouffre profond.* ».
- Victor Hugo : « ... *Ce n'était pas un enfant, ce n'était pas un homme ; c'était un étrange gamin fée. Les balles courraient après lui, il était plus lesté qu'elles. Il jouait on ne sait quel effrayant jeu de cache-cache avec la mort... on vit gavroche chanceler... il n'était tombé que pour se redresser... il se mit à chanter... il s'abattit la face contre le pavé... cette petite grande âme venait de s'envoler...* ». (Les Misérables, la mort de Gavroche)

AVERTISSEMENT AUX LECTEURS ET LECTRICES

- Cet exposé ne recèle aucune prétention d'historien. Il traduit uniquement la curiosité d'un amateur.
- Certaines dates et données chiffrées peuvent se trouver différentes de celles connues par les lectrices et lecteurs. Qu'elles et qu'ils, veuillent l'accepter. Ils n'ignorent pas que toutes les références consultables présentent des variantes.
- L'iconographie restreinte exclut toutes représentations de scènes de rues avec personnages. En effet, celles en circulation sont « *quasiment* » toutes des photomontages. Il a été estimé raisonnable de ne pas les utiliser.

Jean LAROCHE
Avril 2021

SOURCES :

- Histoire de la guerre de 1870-1871 et des origines de la Troisième République (1869 - 1871) – Paul Bondon – 1888.
- Monsieur Thiers, contre l'Empire, la guerre, La Commune (1869-1871) – Robert Dreyfus - 1928.
- Jules Valles, l'Irrégulier – Daniel Zimmermann – 1999.

- Mac Mahon – Gabriel de Broglie – 2000.
- Fille de la colère, le roman de Louis Michel – Michel Peyramaure – 2003.
- La Commune de Paris – Révolution sans images ? – Bertrand Tillier – 2004.
- Bulletin FARAC/Info n° 536 – La dépêche d'EMS, une fake-news ? André Mudler – septembre 2020.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 MAI 2021

L'évolution de la pandémie étant trop incertaine, le conseil d'administration du 23 mars 2021 avait décidé d'organiser une assemblée générale par correspondance, conformément au décret n°2021-255 du 9 mars 2021 prolongeant jusqu'au 31 juillet 2021 la durée d'application de la tenue d'assemblées générales par correspondance, à l'instar de l'Amicale des Anciens Combattants de Lyon qui a utilisé la même procédure.

Cette assemblée s'est tenue le 6 mai 2021, jour du dépouillement des bulletins de vote. Avec 47 voix exprimées dont 1 vote blanc, soit 80 % du nombre théorique de voix, l'assemblée a pu valablement délibérer sur tous les points figurant sur la convocation du 21 avril 2021.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2020

Notre activité s'est résumée à la tenue de l'assemblée générale au titre de l'année 2019, à trois conseils d'administration (ceux du 1^{er} trimestre), et à une réunion de bureau élargie le 8 octobre. C'est dire... Mais de nombreux contacts téléphoniques et par courriel ont permis le maintien d'un minimum de lien social, avec l'espoir, toujours renouvelé, de jours meilleurs.

Nécrologie

Cette année, la Farac a connu un nombre important de décès, nous savons pourquoi :

- François ORTIS, administrateur, président de l'UAABC ;
- Maurice VILAGINES, membre associé, ancien président de l'ACUF de Lyon ;
- Alain VAN MECHELEN, président de l'amicale des anciens marins AC de Lyon ;
- Jacques HOMAR, administrateur de l'AORL ;
- Daniel NEIROUREIRE, vérificateur des comptes de la Farac ;
- Colonel Jack BONFILS, membre associé, ancien président de la délégation Rhône-Alpes de l'ANAPI ;

- Paul THEYNARD, ancien administrateur et ancien président du comité du Rhône du Souvenir Français ;
- Jean-Marie GUILLEMIN, ancien porte-drapeau de l'ACUF de Lyon ;
- Jean-Louis MABRUT, administrateur et président de l'UNC du Rhône ;
- Mohamed DJEDID, membre éminent de l'union départementale des AC français musulmans et leurs enfants ;
- Jacques NARDIN, secrétaire général de la Farac et président des SAS Rhône-Alpes ;
- Jean BOURGEAY, président des CATM de Saint-Genis-Laval ;
- Robert BOURGARIT, ancien trésorier de la Farac et ancien président des porte-drapeaux du Lyonnais ;
- André OTT, membre associé, ancien président de la Société des membres de la Légion d'honneur pour le Rhône ;
- Serge PUILLET, administrateur et président de l'association des porte-drapeaux du Lyonnais.

Evolution du nombre de membres de la Farac

Nous étions 56 associations ou délégations au 1^{er} janvier 2020. Au 31 décembre de la même année, nous sommes 57, donc un membre de plus, avec l'adhésion de l'ANSORRA (Association nationale des sous-officiers de réserve de l'armée de l'Air et de l'Espace, section Rhône, Loire et Métropole de Lyon), animée par son dynamique président Michel Bennier. Ainsi, l'armée de l'Air et de l'Espace est à nouveau représentée au sein de la Farac. Merci à elle.

Quant aux membres associés, qui étaient 21 au 1^{er} janvier 2020, ils sont aujourd'hui 26, évolution très encourageante, marquant ainsi l'attrait de notre action dans la région lyonnaise.

S'y ajoutent les abonnés à notre bulletin Farac Info. Ils étaient 11, ils sont 8 aujourd'hui.

Evolution du conseil d'administration

L'année 2020 a vu l'arrivée de têtes nouvelles :

- le général de division (2s) Christian Péraldi, président de l'association du patrimoine militaire de Lyon (association qui se substitue à l'association des amis du musée d'histoire militaire), qui remplace Christian Lafaye (ex-président des amis du musée) ;
- le général (2s) Manuel Salazar, nouveau président de l'UNC du Rhône, remplaçant Jean-Louis Mabrut décédé ;
- Le lieutenant-colonel (er) Patrice Barthlen, nouveau délégué de l'association des membres de la Légion d'honneur décorés au péril de leur vie, qui remplace Jean Laroche en fin de mandat ;
- Jean-Pierre Michalet, représentant l'UALR, à la place de Georges Champagne.

Deux sièges ne sont pas pourvus pour l'instant : celui des SAS, précédemment tenu par Jacques Nardin (provisoirement occupé par Fatma Kefif), et celui de l'association des porte-drapeaux du Lyonnais, sièges qui devraient être pourvus courant 2021.

Le poste de secrétaire général est vacant depuis le décès de Jacques Nardin en novembre dernier. Son remplaçant sera élu lors du conseil d'administration qui suivra cette assemblée générale.

A souligner aussi la nomination de Flavien Lubin, qui a servi 35 ans à la Légion étrangère, en tant que porte-drapeau de la Farac, Ludovic

Debaumarchey moins disponible, devenant porte-drapeau suppléant.

Cérémonies passées

La pandémie a bouleversé la participation des associations aux cérémonies patriotiques. A souligner :

- le 8 Mai, la diffusion d'un communiqué de la Farac sur le site Internet de la ville, sur proposition de la ville de Lyon ;
- le 8 juin : le matin, inauguration, à l'île du Souvenir, de la plaque commémorative des morts pour la France en Indochine, puis, l'après-midi, inauguration des plaques nominatives des morts pour la France au jardin du combattant d'Indochine. Roger Dague et moi-même étions présents aux deux cérémonies, accompagnés de notre porte-drapeau à la cérémonie du jardin du Combattant d'Indochine ;
- le 23 juin : cérémonie du Tata sénégalais, très médiatisée à l'occasion du 80^e anniversaire des combats de 1940. La Farac était représentée par Gérard Gay, président de l'association des anciens des Troupes de marine ;
- le 25 septembre : cérémonie à La Duchère en hommage aux harkis et autres formations supplétives, sous une pluie diluvienne, au cours de laquelle Mohamed Rabehi a été nommé chevalier de l'ordre national du Mérite ;
- le 11 Novembre : diffusion, sur le site de la ville de Lyon, d'interviews de six responsables d'associations patriotiques, dont le Souvenir Français et la Farac.
- le 4 décembre : messe conjointe Saint-Cyrienne, AMLH/DPLV, Farac et l'UAABC qui s'est jointe à nous cette année. Belle réussite.
- le 5 décembre : si l'accès au mémorial de Bron était interdit par un cordon de policiers, disposition incompréhensible lorsque l'on connaît le site, j'ai pu malgré tout assister à la cérémonie depuis la butte qui domine le site, et honorer, au nom de la Farac, la mémoire des 405 morts pour la France en AFN, en compagnie de notre porte-drapeau Flavien Lubin, tout en respectant les consignes sanitaires du moment.

Autres événements marquants

- 21 septembre 2020 : rencontre avec Mme Florence Delaunay, adjointe au maire de Lyon, déléguée notamment à la Mémoire, et son conseiller Jérôme Biscarat. Excellent contact.

Présentation du panorama du monde combattant lyonnais et remise de la plaquette du centenaire de la Farac.

- 28 octobre 2020 : réunion plénière du conseil départemental de l'Onac : intervention de Jean Laroche pour que soient supprimées les prises de parole associatives lors des cérémonies patriotiques à caractère national, à l'identique de la très grande majorité des cérémonies en France qui se limitent à la lecture des messages du ministère des Armées. Après plusieurs interventions de responsables d'associations, le directeur de cabinet du préfet a décidé de soumettre la question à Monsieur le préfet.

J'ai moi-même évoqué la question du choix des porte-drapeaux participant aux cérémonies depuis la pandémie. Nombreuses interventions là-aussi sans pour autant déboucher sur des règles du jeu claires.

Relations avec la préfecture

- La limitation du nombre de participants aux obsèques et l'interdiction de participer aux cérémonies patriotiques ont fait naître une grande frustration. Ce sentiment d'incompréhension m'a conduit à adresser un courrier au préfet du Rhône le 11 mai dernier, lui suggérant d'organiser une cérémonie à titre compensatoire, avec le dépôt unique d'une gerbe de l'Etat. Réponse tardive, positive sur le principe, mais sans réelle perspective.
- Lettre du 8 décembre 2020, adressée au préfet, cosignée par Jean Laroche au titre des DPLV, relative à la cérémonie départementale du 5 décembre à Bron-Parilly, interdite au monde combattant, à l'exception symbolique d'un porte-drapeau. Démarche soutenue par 21 associations membres de la Farac, concernées par la commémoration du 5 décembre. A noter, « *qu'en même temps* » un rassemblement revendicatif d'environ 5 000 personnes se tenait dans le centre-ville de Lyon.

Réponse de la préfecture par un rappel des consignes sanitaires du moment...

Farac Info

Depuis le 17 mars 2020, 5 numéros papier ont été publiés + 6 newsletters + la newsletter de Noël. J'adresse un grand Merci à Jean Laroche qui a proposé 4 articles de fond : Pierre Laval et la politique intérieure de la France de 1940 à 1944, le système esclavagiste, le Haut-Karabagh et Napoléon à l'île d'Elbe.

Sur le plan de l'édition, après une période difficile due au dépôt de bilan de notre imprimeur, il a fallu mettre en place une nouvelle filière. Depuis le n°535 c'est une infographiste indépendante qui réalise la mise en page, et la société Dactylo Print l'impression. Mes deux correspondants sont compétents et réactifs. J'en suis personnellement très satisfait.

Je tiens aussi à souligner l'importance de la rediffusion de notre revue numérique au sein des associations, multipliant ainsi le nombre de lecteurs !

Site Internet

François Anxionnaz en assure parfaitement le soutien technique. Les bulletins Farac Info sont désormais en ligne. Vous pouvez ainsi les retrouver et les transmettre au sein de vos associations.

Activités représentatives du président de la Farac

Naturellement, cet aspect de la fonction a connu une baisse d'activité, 43 représentations, au lieu de 52 en 2019 et 55 en 2018.

Activités à venir

Elles sont bien sûr dépendantes de l'évolution de la situation sanitaire. Un conseil d'administration sera tenu dès que possible, en particulier pour élire le nouveau bureau.

Outre les participations possibles aux cérémonies habituelles à partir de mi-juin, il est envisagé une cérémonie hors les murs à l'automne prochain, à l'identique de celle organisée à Villefranche-sur-Saône en 2019.

Fin du rapport d'activité présenté par André Mudler en lieu et place de Jacques Nardin, décédé. Ce rapport, soumis à l'approbation des membres de la Farac selon la procédure du vote par correspondance, a recueilli 46 voix pour.

RAPPORT FINANCIER

Présenté par Line Cuvelot

L'exercice 2020 s'est traduit par un solde positif de 1 133,99 € qui s'explique par un montant total des recettes de 9 427,00 €, et par un montant total de dépenses de 8 293,01 €. A souligner un total de cotisations à peine inférieur à l'année précédente (-87 euros), et une trésorerie positive de 4 113,91 €, à laquelle il faut ajouter un Fonds commun de placement Ecuireuil géré par la Caisse d'Epargne.

Rapport du vérificateur aux comptes

A la suite du décès de Daniel Neirouire le 9 mai 2020, Antoine Ulrich a bien voulu, au pied levé et en accord avec le conseil d'administration, assurer cette importante fonction.

Son rapport confirme que les comptes annuels sont réguliers et sincères, et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de trésorerie de l'exercice écoulé ainsi que de la situation de trésorerie de l'association au 31 décembre 2020.

Quitus étant donné à la trésorière, le rapport financier, soumis à l'approbation des membres de la Farac selon la procédure du vote par correspondance, a recueilli 46 voix.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

Les recettes de l'exercice 2021 devraient être de l'ordre de 6 000 € (2 800 € de cotisations et 3 200 € de subventions), et les dépenses du même niveau (3 000 € pour le bulletin, 2 000 € de frais postaux et 1 000 € de dépenses diverses).

Le budget prévisionnel 2021, soumis à l'approbation des membres de la Farac selon la procédure du vote par correspondance, a recueilli 46 voix.

MONTANT DE LA COTISATION 2022

En accord avec le conseil d'administration, la cotisation 2022 est inchangée. Reconduits pour la sixième fois (depuis 2017), les montants sont de 35 € pour les associations, 30 € pour les membres associés et 28 € pour les abonnés.

Le montant de la cotisation 2022, soumis à l'approbation des membres de la Farac selon la procédure du vote par correspondance, a recueilli 46 voix.

NOMINATION D'UN VERIFICATEUR DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2021

Antoine Ulrich, déjà vérificateur des comptes de l'exercice 2020, est d'accord pour reconduire sa mission au titre de l'exercice 2021.

Cette reconduction, soumise à l'approbation des membres de la Farac selon la procédure du vote par correspondance, a recueilli 46 voix.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Que dire de cette année ? Qui parmi nous avait entendu parler, il y a tout juste un an, de « *confinement* », de « *gestes barrières* », de « *couvre-feu* » et de « *distanciation sociale* » ? Aujourd'hui, ces expressions font partie de notre quotidien, tandis que les conséquences de la pandémie sont devenues omniprésentes dans nos vies au quotidien.

Qui avait imaginé l'importance cruciale du « *numérique* » ? Télémedecine, télétravail, paiements électroniques, applications d'alerte et de traçage des contacts Covid 19, visioconférences par Zoom, Skype, et bien d'autres applications numériques ? Internet est devenu la clé de l'accès à notre nouveau quotidien, révélant ainsi une profonde inégalité sociale au sein du monde combattant. Il y a ceux qui savent faire, ceux qui font faire et ceux qui ne savent pas faire, ceux qui n'ont pas les moyens de faire ou de faire faire... L'enjeu est là, comment maintenir le lien social tout en étant privé de nos bonnes vieilles réunions, des tablées bruyantes et des verres de l'amitié ?

La Farac a continué à publier son bulletin au mois le mois, véhiculant de tristes nouvelles, mais aussi apportant des preuves de vie, des messages d'espoir. Nos réseaux de communication sont mixtes : 120 correspondants pour la messagerie, plus de 40 destinataires de Farac Info par voie numérique (20 %). Mais ce n'est pas suffisant pour maintenir en vie un héritage vieux de 111 années. Nous devons faire preuve d'imagination et de volonté pour continuer à se voir « *en vrai* », de faire vivre nos valeurs et d'entretenir notre travail de mémoire.

Bien que les membres des associations aient vu leur nombre diminuer, et pour cause en 2020, notre patrimoine associatif est encore suffisamment solide pour envisager le moyen terme avec sérénité. L'adhésion en 2020 de la section locale de l'association nationale des sous-officiers de réserve de l'armée de l'Air et de l'Espace, et tout récemment, celle de la section lyonnaise de l'amicale nationale du 7^e BCA, unité d'active, en sont deux signes révélateurs.

En conclusion, l'année 2020, si difficile fut elle, a aussi été révélatrice d'énergies nouvelles. C'est donc avec optimisme que je soumetts ce rapport moral à votre jugement.

Ce rapport, soumis à l'approbation des membres de la Farac selon la procédure du vote par correspondance, a recueilli 45 voix pour et 1 abstention.

RÉVISION DES STATUTS

A l'initiative du président, une démarche visant à renouveler les statuts de la Farac, et en particulier à ouvrir les conditions d'adhésion, est soumise à l'avis de l'assemblée générale.

Cette démarche est approuvée par 44 voix et 2 abstentions.

RENOUVELLEMENT DU TIERS DES ADMINISTRATEURS

Il est rappelé que les membres actifs de la Farac sont des associations, et non des personnes et qu'il appartient aux associations de désigner en interne qui les représente au CA de la Farac. Voici la liste des neufs administrateurs sortants, élus en 2018, et leurs représentants pour l'exercice 2021 :

- CATM du Rhône/1 représenté par docteur Jacques Barthe
- AMLH/DPLV représenté par L/C (er) Patrice Barthlen
- ACUF/2 de Lyon représenté par Edouard Fontaine
- FNCV section du Rhône représenté par Christian Martin

- ASAF délégation du Rhône représenté par Jean-Michel Bonnerue
- ANAI région lyonnaise représenté par Philippe Neyret
- UAABC 4^e et 13^e Chasseurs/UNACB représenté par Patrice Barthlen/Jean Perrier
- UNC/1 représenté par Général (2s) Manuel Salazar
- Porte-drapeaux du Lyonnais à désigner.

Il n'y a pas d'autres candidats déclarés au 20 avril 2021.

Rappel des modalités : chaque association dispose d'une voix, à l'exception de celles qui ont plus de 1000 adhérents (CATM et UNC) qui disposent de deux voix au 31/12/2020. Il y a 57 associations.

Le nombre théorique de voix est de $55 \times 1 + 2 \times 2$ soit **59 voix**

Pour être élu, il faut recueillir 50 % des voix exprimées.

Le dépouillement des bulletins de vote anonymes a permis l'élection ou la réélection de tous les candidats qui ont tous obtenu entre 44 et 46 voix.

Fin de l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2020

UN OFFICIER FRANÇAIS S'ÉCHAPPE DE LA PRISON DE MONTLUC

L'histoire de cette prison ne retient qu'une évasion réussie, celle d'un haut-savoyard, ancien maître d'école, pupille de la Nation, engagé dans l'armée de Terre en 1939. Formé à Saint-Maixent, le sous-lieutenant André Devigny rejoint le 5^e régiment de tirailleurs marocains (5^e RTM) en Lorraine.

En décembre 1939, il mène à la baïonnette une contre-attaque de sa section dans des conditions d'infériorité numérique et parvient à repousser l'attaque allemande. Cette action lui vaut d'être décoré de la Légion d'honneur à 23 ans. Il est alors le plus jeune chevalier de la Légion d'honneur de France et le premier de la Guerre.



Grièvement blessé le 20 mai 1940 à Ham, il tente quelques mois plus tard, sans succès, de gagner la Grande-Bretagne. Son histoire mérite d'être rappelée.

Ayant pris contact avec le consulat britannique à Genève, il est envoyé au Maroc, où il rend

les plus grands services à un réseau britannique jusqu'en août 1942.

Revenu en France en octobre 1942, il s'engage ensuite dans la résistance militaire de la région lyonnaise et participe à la création des réseaux de renseignement « *Gilbert* » qui aident des réfugiés à passer en Suisse. Il opère sous le nom de « *Valentin* » et organise entre autres le sabotage de la Poudrerie nationale de Toulouse. Trahi par Robert Moog, agent de l'Abwehr puis collaborateur de Klaus Barbie à Lyon⁽¹⁾, il est arrêté à Annemasse le 17 avril 1943.

Enfermé à la prison de Montluc, il est torturé mais garde un mutisme complet. Après une première tentative d'évasion, trois jours avant la date de son exécution, il parvient, dans la nuit du 24 au 25 août 1943, à s'échapper, avec son compagnon de cellule, par le toit de la prison. Repris à Vaulx-en-Velin, il s'échappe encore en sautant dans le Rhône et reste pendant cinq heures dissimulé dans la vase. Hébergé et soigné par un Savoyard de Vaulx-en-Velin pendant une dizaine de jours, il gagne ensuite la Suisse, puis l'Espagne en janvier 1944 où il est incarcéré deux mois.

Ayant rejoint Casablanca en avril, il s'engage dans le bataillon parachutiste de choc, se distingue encore au cours du débarquement en Provence au sein de la 5^e DB de l'armée de Lattre, puis lors de la Campagne d'Alsace. Il termine la guerre avec le grade de capitaine. Nommé Compagnon de la Libération par décret du 27 décembre 1945.

Promu chef de bataillon dès septembre 1946, André Devigny exerce plusieurs commandements au 5^e RTM, puis au 7^e régiment de tirailleurs algériens (7^e RTA) en Allemagne. Il est ensuite nommé chef du service central des sports des Forces armées et directeur du Bataillon de Joinville.

En Algérie de 1955 à 1962, il est blessé au combat en 1959.

Juge à la Cour de Sûreté de l'Etat, il dirige ensuite le Service « *Action* » du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) de 1965 à 1971.

Nommé général de brigade en 1971, il quitte le service actif en octobre de la même année.

Décédé le 12 février 1999 à Hauteville-sur-Fier en Haute-Savoie, il était Grand officier de la Légion d'honneur, Compagnon de la Libération, titulaire de la Croix de guerre 1939/1945 (8 citations), de la Croix de la Valeur militaire (4 citations), Médaille de la résistance française, Médaille des Evadés, Commandeur du Mérite sportif, Military Cross, Croix de guerre belge, Officier de la Couronne belge.

Il a publié le récit de son évasion dans « *Un condamné à mort s'est échappé* », récit qui sera porté à l'écran en 1956 par Robert Bresson. Le général de brigade André Devigny a complété ses mémoires dans « *Je fus ce condamné* » (Presses de la Cité. 1998).

Patrick Rolland

⁽¹⁾L'agent « *K 30* », alias Bobby, a été impliqué dans l'arrestation du général Delestraint, de Jean Moulin, de Berty Albrecht du réseau « *Combat* », du commandant Faye du réseau « *Alliance* », etc. Selon le général Devigny, il aurait appartenu, avant la guerre, à la « *cinquième colonne* » infiltrée en territoire français et aurait été agent de liaison motocycliste lors de la « *drôle de guerre* » avant d'être engagé comme contremaître à la Poudrerie nationale de Toulouse ! Philippe Valode et Gérard Chauvy, dans « *La Gestapo Française* » (Acropole. 2018) lui ont consacré deux pages.

MEDECINS LYONNAIS MORTS POUR LA FRANCE EN ALGÉRIE

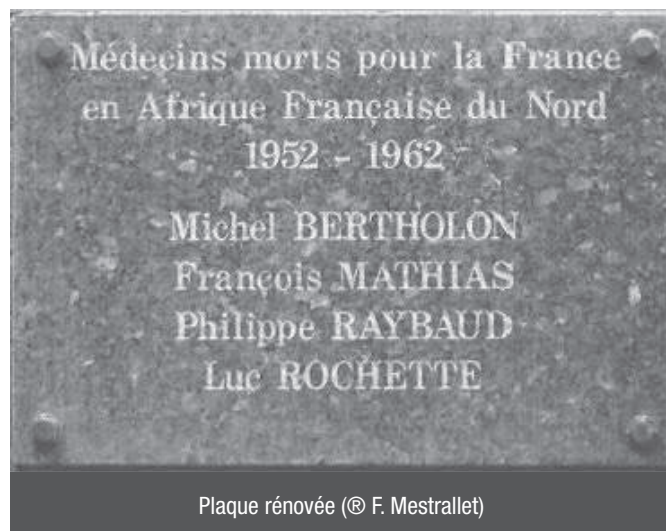


Plaque dans l'état initial (© F. Mestrallet)

En février dernier, le général (2s) François Mestrallet, président de l'ANOCRE et administrateur de la Farac, avait constaté que la plaque, située dans l'enceinte de l'Hôtel-Dieu, rappelant

la mémoire de quatre médecins lyonnais (dont son beau-frère François Mathias) morts pour la France en Algérie, avait été totalement délaissée à la suite des travaux de réhabilitation.

Cette plaque a été récemment nettoyée par les soins de la SCAPRIM, en charge du renouveau du Grand Hôtel-Dieu. Elle sera repositionnée à proximité de l'endroit initial, avec une meilleure visibilité.



Plaque rénovée (© F. Mestrallet)

EMMANUELLE AVOINE

Emmanuelle AVOINE, 31 ans, a effectué des études supérieures à l'ESTRI (Ecole de traduction et de communication internationale de Lyon). Maman d'une petite fille de 6 ans, elle est titulaire d'un Master et exerce aujourd'hui en tant que Business Manager (chargée d'affaires) dans un groupe d'Ingénierie et de Conseil en technologies à Lyon.



Emmanuelle Avoine le 11 novembre 2020 à l'île du Souvenir (© Unacita)

C'est après le décès de son grand-père Hippolyte AVOINE, en 2013, qu'elle a éprouvé le besoin d'honorer sa mémoire, lui qui, dès 1942, avait rejoint un réseau de résistance FTPF dans la région de Cambrai, participant à diverses actions de sabotage de voies ferrées et ne craignant

pas d'héberger des résistants poursuivis par la police allemande. En 1943, arrêté par la Gestapo, emprisonné à Loos-lès-Lille, puis déporté en Allemagne, évadé le 11 avril 1945, il était décoré de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire, et de la croix du combattant volontaire de la Résistance.

Président d'une association d'anciens combattants, il avait su transmettre sa fibre patriotique à sa petite-fille Emmanuelle, puisqu'elle assistait à ses côtés aux cérémonies patriotiques locales au Bois d'Oingt.

De par son jeune âge, Emmanuelle a souvent été sollicitée pour représenter le monde combattant pendant la pandémie. Porte-drapeau de l'UNACITA de la région présidée par Robert Valente, elle méritait bien ce clin d'œil de la part des plus anciens.

AM

GÉNÉRAL DE DIVISION (2S) LOUIS BERNADAC (1922 – 2021)



Général Louis Bernadac

Fidèle membre associé de la Farac, attentif à nos activités, sa disparition est une grande perte morale pour nous, lui qui a consacré 48 années de sa vie à servir son pays.

Fils de gendarme, il est admis, dès l'âge de 13 ans, à l'école militaire préparatoire des Andelys, puis à l'école

militaire préparatoire d'Autun. En 1943, réfractaire au service du travail obligatoire, il est accueilli par la gendarmerie qu'il ne quittera qu'à la limite de son grade, quarante ans plus tard.

Il intègre alors l'école préparatoire de la gendarmerie, puis l'école des officiers de la gendarmerie. A sa sortie en 1946, il reçoit le commandement d'un peloton de la 1^{ère} légion d'intervention en garnison en Allemagne.

En février 1947, affecté à la 1^{ère} légion de garde républicaine de marche, il embarque pour l'Indochine, plus précisément la Cochinchine pour y commander un groupe d'escadrons de la garde républicaine cochinchinoise à Gocong. Titulaire de la croix de guerre des TOE avec deux citations, il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en fin de séjour. Il n'a que 27 ans.

En 1949, de retour en France, il suit désormais un parcours plus classique, marqué par des responsabilités toujours plus importantes, à Falaise tout d'abord, puis à Colmar et à l'état-major du commandement de la gendarmerie de la région de gendarmerie de Metz.

Promu chef d'escadron en 1963, il commande le groupement de l'Aube à Troyes.

En 1968, lieutenant-colonel, il rejoint la Direction de la gendarmerie et de la Justice militaire en qualité de chef de cabinet. L'année suivante, il représente son Arme au sein du cabinet du ministre de la Défense, M. Messmer, puis M. Debré. Il y restera 4 ans.

En 1972, il est admis à la XXV^e session de l'Institut des hautes études de défense nationale. Colonel, il prend ensuite le commandement de l'école des officiers de la gendarmerie nationale à Melun.

En 1977, nommé général, il commande la III^e région de gendarmerie à Rennes. Promu général de division en 1980, il est muté à Lyon pour y commander la V^e région de gendarmerie. Admis en 2^{ème} section le 30 septembre 1983, c'est à Lyon qu'il prend sa retraite.

Commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite, ses obsèques ont eu lieu le 7 mai dernier en l'église Saint-Augustin, Lyon 4^e, en présence du général de corps d'armée (2s) Gillot qui a prononcé son éloge funèbre.

AM

LA VIE DES ASSOCIATIONS

MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR DÉCORÉS AU PÉRIL DE LEUR VIE

A la demande de son président, le lieutenant-colonel (er) Patrice Barthlen, c'est bien volontiers que nous signalons aux lecteurs de Farac Info la parution d'un ouvrage écrit par le médecin en chef (er) Bernard Viala qui retrace sa vie, hors du commun, de médecin militaire.

De ses débuts en Allemagne, où il fut notamment l'un des médecins de l'ancien dignitaire nazi Rudolph Hess, dauphin d'Adolf Hitler, pendant son incarcération à la prison de Spandau à Berlin-Ouest, et jusqu'à sa retraite, en 2018, Bernard Viala a vécu des aventures extraordinaires. Ses deux expériences fortes furent aux pompiers de Paris, puis au GIGN, en tant que médecin-chef, où il participa à l'attaque



contre l'Airbus d'Air France Paris-Alger détourné par des terroristes. À travers ce livre, où il retrace sa carrière, le lecteur découvre l'envers du décor d'un métier méconnu : celui de médecin militaire.

Disponible en librairie, il peut aussi être commandé directement à l'éditeur lyonnais « *Les passionnés de bouquins* »

www.les-passionnes-de-bouquins.com au prix de 16,50 € pour 168 pages.

AMICALE DES ANCIENS DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE



Le caveau de la Légion étrangère (© AALE Lyon)



Camerone au cimetière de la Guillotière (© AALE Lyon)

Cette année, covid oblige, la traditionnelle commémoration des combats de Camerone n'a pas pu avoir lieu au quartier général Frère. Mais à l'initiative de son président, le général (2s) René Mascaro, elle a pu se tenir en comité restreint devant le caveau de la Légion étrangère du cimetière de la Guillotière de l'avenue Berthelot.

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE JONAGE, JONS ET ENVIRONS



Le 5 mai dernier, une cérémonie en hommage à Napoléon Bonaparte s'est déroulée à Jonage, à l'occasion du bicentenaire de son décès, en présence du maire et de membres du conseil municipal, de Robert Lajoux, représentant l'association des anciens combattants, de l'historien Jean Etenevaux représentant le Souvenir napoléonien, de Marcel Bonniaud de l'Académie Napoléon et de six hussards de l'association historique Maréchal Suchet.

AGENDA

Petit à petit, les activités associatives reprennent vie. C'est ainsi que l'on peut déjà noter :

- un conseil d'administration de la Farac 2^e quinzaine de juin, date et lieu à préciser ;
- mercredi 30 juin : assemblée générale de l'association des membres de l'ordre national du Mérite, dans les locaux du lycée Charles de Foucauld 4, rue Bara Lyon 3^e. Accueil à partir de 8h30, assemblée de 9 à 10h30. Téléphone : 04 37 91 25 10 ;
- la Sidi-Brahim à Fourvière le dimanche 24 octobre ;
- la réouverture prochaine du musée du patrimoine militaire de Lyon ;

A contrario, le cercle de garnison reste inaccessible aux réunions d'associations et aux services de restauration.